

Conseil scientifique

Organiser la fonction recherche et développement de l'OREF

Le Conseil scientifique de l'OREF est inscrit dans les statuts de l'Observatoire. Il doit être compris comme la mise en œuvre de la fonction recherche développement de l'OREF. Une fonction d'appui et de conseil pour le développement de l'expertise et la capitalisation des connaissances de l'OREF.

La composition du Conseil scientifique est approuvée par le Conseil d'administration. Le Conseil scientifique nomme son Président et formule, selon les modalités d'organisation arrêtées en Conseil d'administration, des avis et conseils sur les fondements méthodologiques de l'observation mise en œuvre par l'OREF.

Un Conseil scientifique inscrit dans les statuts de l'Observatoire.

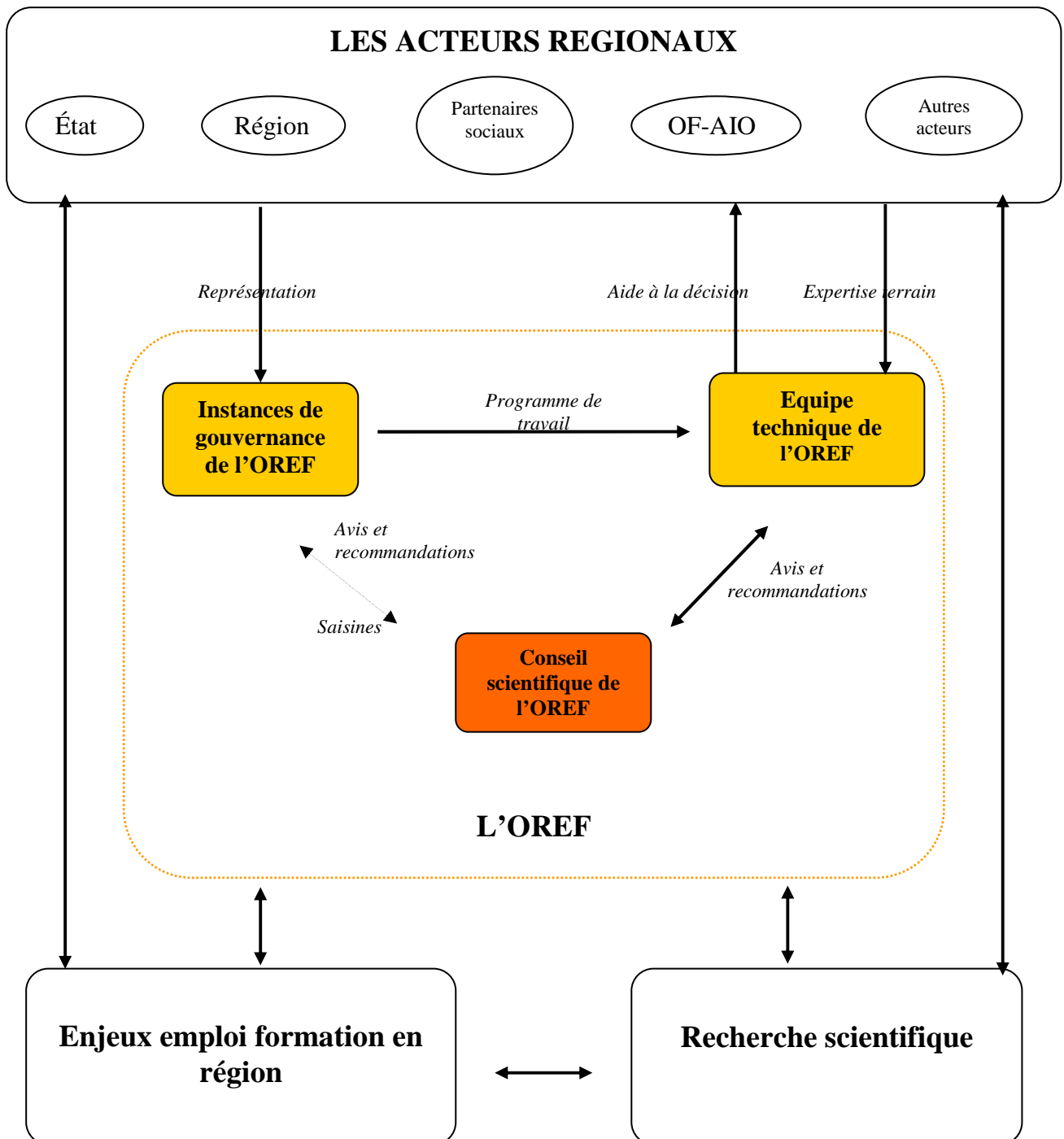
Le Conseil d'administration du 28 février a souhaité que soit établi un cahier des charges précisant les objectifs et modalités de travail du Conseil scientifique. Le Conseil Scientifique est inscrit dans les statuts de l'OREF (article 6) dans ces termes :

« Un Conseil Scientifique est chargé de formuler des avis et recommandations sur les fondements méthodologiques des travaux réalisés et d'assister l'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation dans la construction de ses démarches et dans l'accumulation de ses résultats. Il est composé de représentants du monde universitaire et de la recherche scientifique, de responsables d'études et de statistiques des services, organismes et administrations régionales, spécialistes du champ, de personnalités qualifiées. La proposition de ses membres par les organismes, services ou administrations concernés est approuvée par le Conseil d'Administration de l'association. Le Président du Conseil Scientifique est élu par les membres du Conseil Scientifique en fonction de ses compétences scientifiques reconnues. ».

En résumé, ce conseil a pour vocation de consolider la qualité des travaux (objectivité, fiabilité, pertinence), d'accompagner la capitalisation des résultats et la montée en expertise de l'équipe technique et du partenariat associé au sein de l'OREF.

Cette note est une proposition visant à clarifier le rôle, les objectifs et les modalités de travail du Conseil scientifique, de l'OREF.

**Situation du Conseil scientifique
dans le processus d'aide à la décision de l'OREF**



Un rôle d'appui et de conseil

Pour répondre à la commande du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration arrête le programme de travail annuel de l'OREF. Le Conseil Scientifique a **un rôle de conseil et de propositions sur les modalités de construction des réponses** à apporter : précautions problématiques, avancées de la recherche à prendre en compte, méthode d'observation la plus appropriée. **Le Conseil scientifique ne se prononce pas sur la nature ou la légitimité de la commande émanant du Conseil d'administration**, il intervient pour enrichir qualitativement l'offre de réponse.

Parallèlement, le Conseil Scientifique peut nourrir les réflexions du Conseil d'administration dans son énoncé des besoins de connaissances.

Pour consolider les systèmes d'analyse de l'Observatoire

Les analyses de l'OREF portent sur les composantes du marché du travail et de la relation formation emploi. Actuellement, la production d'étude se structure en trois grands **pôles d'analyse** : les systèmes socioéconomiques locaux, les secteurs d'activités économiques et les métiers, qui font le lien entre filière de formation et marché du travail.

Une partie des réponses apportées par l'OREF aux besoins de connaissances des acteurs résident dans la mise en place d'**outils d'analyse pérennes** au cœur des trois pôles d'observation de l'OREF. Ces outils, statistiques, régulièrement actualisés, s'appuient sur des grilles et des principes d'analyse sur lesquels le Conseil scientifique doit porter son regard.

Une analyse critique, de nature à **faire évoluer chacun de ces outils**, pourra en ressortir. L'articulation d'ensemble de ce système d'observation pourra faire l'objet de propositions à même d'enrichir les démarches d'observation mises en œuvre.

Pour capitaliser les connaissances produites sur la région

L'OREF s'est clairement positionné depuis sa création en tant que **producteur de connaissance**. Les enjeux de qualification des principaux secteurs d'activité de l'économie régionale (Agriculture, Industries agricoles et alimentaires, Artisanat, Construction, Transport, Métallurgie, ...) ont été diagnostiqués. Une vision de l'hétérogénéité de l'espace régional en termes de systèmes socioéconomiques locaux a été mise en place. ...

Ces quelques exemples de travaux emblématiques de l'OREF, pourront être mis en discussion au sein du Conseil scientifique. Cela permettra d'affiner la portée des résultats et d'enrichir la capitalisation des connaissances produites.

Pour anticiper les besoins d'expertise

Les avis du Conseil Scientifique sont nécessaires pour gagner en réactivité et anticiper les besoins de connaissance. Ils viennent en complément des retours de terrain issu de l'accompagnement des acteurs et de l'aide à la décision.

Ce binôme, « avancées de la recherche » et « expériences de terrains », est un moyen fondamental pour inscrire l'OREF dans **une dynamique permanente de capitalisation, d'évolution de son expertise et d'anticipation** des besoins d'expertise. Il place progressivement l'OREF dans une logique d'expertise en continue (fertilisation croisée entre « étude » et « actions »), à même d'apporter plus de réactivité à l'offre d'expertise.

Un fonctionnement organisé

- Composition et renouvellement des membres

Le Conseil Scientifique est composé de représentants régionaux du monde universitaire, de la recherche scientifique et de l'appareil statistique public.

En créant l'Observatoire, la Région, avec l'État et les partenaires sociaux, a souhaité que l'action publique régionale, en matière d'emploi et de formation, se construise aussi en s'appuyant sur un socle de connaissances objectives et communes à l'ensemble des acteurs.

Aussi, la composition du Conseil scientifique doit refléter la diversité disciplinaire nécessaire à la compréhension des relations économie – emploi – formation - éducation. Elle doit également garantir l'adossement des problématiques d'observation à la recherche scientifique (objectivité).

Les membres du Conseil Scientifique sont désignés, après approbation du Conseil d'administration, pour une durée de trois ans. Il est pourvu aux vacances qui viendraient à se produire avant ce terme, sur proposition du Président du Conseil Scientifique et après approbation du Conseil d'administration.

Dans un souci d'opérationnalité du fonctionnement du Conseil scientifique, le nombre de représentants doit être relativement limités (une dizaine de membres).

- Rôle du Président

Le Président du Conseil Scientifique est élu par ses pairs, en fonction de ses compétences scientifiques reconnues. Le mandat de Président est reconductible.

Le Président, en relation avec le Directeur de l'OREF, propose un ordre du jour du Conseil scientifique. Cet ordre du jour est approuvé en Bureau. Le Président, sur la base de l'ordre du jour ainsi validé, convoque le Conseil Scientifique.

Le Président, sur proposition du Directeur de l'OREF ou de son représentant, valide le compte rendu de séance (avis, recommandations).

- Fonctionnement.

Le Conseil scientifique ne dispose d'aucune ressource en propre. Aucune rémunération des membres n'est prévue. Le secrétariat du Conseil Scientifique est assuré par l'équipe technique de l'OREF.

Le Directeur, et l'équipe technique, participent aux séances du Conseil scientifique.

Le nombre de séances du Conseil scientifique est de trois par an. Le calendrier de ces instances doit s'articuler avec celui de l'activité de l'OREF : un temps de programmation et de définition des cahiers des charges, un temps de réalisation, un temps de construction – valorisation des résultats.

Les rapports du Conseil Scientifique, signés par le Président, seront communiqués à l'ensemble des membres de l'OREF (AG, CA, Bureau).

- Le champ des avis et recommandations :

- Les fondements problématiques et méthodologiques des projets d'études réalisés ou à venir (outil métier filière de formation par exemple).
- Les fondements problématiques et méthodologiques des pôles et outils d'analyse (les thématiques structurelles de l'OREF - territoriale, sectorielle ou métier filière de formation).
- Les principaux résultats produits par l'OREF (typologie des territoires, bilan des trois premières années de l'OREF par exemple)
- Les registres ou thématiques d'observation emploi formation.

- Installation et renouvellement du Conseil scientifique

Les séances d'installation, ou de renouvellement, du Conseil scientifique se déroulent dans le cadre du Bureau de l'OREF. Elles sont présidées par le Président de l'OREF jusqu'à l'élection du Président du Conseil scientifique.

Le point relatif à l'installation du Conseil scientifique doit aborder à minima les quatre points suivants :

- Présentation de l'OREF (mission, organisation)
- Objectifs et modalités d'organisation du Conseil scientifique
- Présentation des membres du Conseil scientifique
- Election du Président du Conseil scientifique
- Date du premier Conseil scientifique.

Le conseil scientifique en quelques mots	
Objectifs	Donner un avis sur les méthodologies de travail et les principaux résultats produits par l'OREF
	Apporter un appui et des garanties méthodologiques aux travaux de l'OREF
Objets	Orientation générale, programme de travail, projets et résultats structurants de l'OREF
Registres d'intervention	En amont et en aval du programme de travail
	En amont et en aval des grands projets
Définition de l'ordre du jour	Proposition du directeur et du Président du Conseil Scientifique validée en Bureau
Modalités	Exposé du directeur qui peut déléguer sur le chef de projet
Installation	inscrite à l'ordre du jour d'un Bureau

Projet de composition pour le mandat 2008 - 2011

Trois critères président à la la logique de composition du présent Conseil scientifique : **Objectivité** (adossement scientifique des travaux), **pluridisciplinarité** (prise en compte pertinente des variables jouant sur le système emploi formation), **opérationnalité** (intégration aux nouvelles formes de construction de l'action publique).

Serge DELTOR - Directeur

Association régionale pour l'amélioration des conditions de travail – ARACT

Domaines d'intérêt : **ergonomie, conditions de travail et conduite du changement.**

François FERAL – Professeur – Directeur du CERTAP (Centre d'Etudes et de Recherche sur les Transformations de l'Action Publique), Université Perpignan Via Domitia.

Domaines d'intérêt : **évolution de l'action publique et de l'administration.**

Colette FOURCADE – Maître de conférence HDR

Université Montpellier 1 – ISEM ; Equipe de recherche sur la firme et l'Industrie – ERFI

Domaines d'intérêt : **gestion, entrepreneuriat et innovation, TPE.**

Michel GARRABE – Professeur , Directeur du Centre d'études et de projets

Université Montpellier 1

Domaines d'intérêt : **évaluation économique, économie sociale et solidaire.**

Zino KHELFAOUI - Maître de conférence HDR, Directeur du Centre régional associé au CEREQ

Université Montpellier 3 - Laboratoire Mutation des territoires en Europe.

Domaines d'intérêt : **économie régionale, économie des ressources humaines.**

Malik KOUBI - chef du service étude et diffusion à la DR INSEE

Domaines d'intérêt : **méthodologie statistique.**

Sandrine MICHEL – Maître de conférence HDR

Université Perpignan Via Domitia et LASER de l'Université Montpellier 1

Domaines d'intérêt : **relations éducation et croissance.**

Stéphane MICHUN – Ingénieur d'étude CEREQ

Centre régional associé au CEREQ

Domaines d'intérêt : **relation formation emploi et TPE.**